



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 48926

Texte de la question

M. Henri d'Attilio attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la suppression de nombreux postes d'instituteurs animateurs en informatique à la rentrée prochaine. Depuis le lancement du plan IPT (informatique pour tous), nombreux sont les enseignants à avoir intégré l'outil informatique dans leur pratique de classe. Leur rôle et leurs interventions auprès des institutrices, instituteurs et professeurs d'écoles en ont fait un personnel ressource et un sécurisation pour la pratique pédagogique avec l'outil informatique. Leur présence est le gage pour les maîtres d'une intervention rapide et adaptée, en connaissance des écoles et des modes d'utilisation et permet d'assurer le bon fonctionnement des sites informatiques mis à la disposition des écoles par les municipalités. Or, il semblerait que leur mission d'accompagnement d'IPT soit terminée, seuls quelques postes étant maintenus pour constituer un groupe départemental qui ne sera plus rattaché aux circonscriptions d'inspecteurs. De fait, leur présence sur le terrain sera rendue impossible. La fin de cette mission ne peut que constituer un frein au développement et à l'utilisation optimale des nouvelles technologies dans les écoles. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il entend prendre pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Depuis 1991, la direction des écoles concentre ses efforts sur la formation des enseignants aux technologies nouvelles et à leur utilisation pédagogique. Des instituteurs animateurs en informatique (IAI) ont pour mission d'aider les enseignants à intégrer l'usage des technologies nouvelles dans leur pratique pédagogique. Ces instituteurs constituent une précieuse source d'information et d'expérience, directement liée à l'action menée localement dans le domaine de l'informatique pédagogique. En 1995, on compte 741 instituteurs animateurs en informatique déchargés de services totalement ou partiellement, ce qui correspond à un taux de couverture d'environ un maître formateur pour deux circonscriptions d'inspection. À la rentrée de 1996, le département des Bouches-du-Rhône compte 18 postes d'IAI, ce qui le situe parmi les départements les mieux dotés. La formation continue revient pour une grande part aux IAI, avec des nuances selon les départements, les inspecteurs d'académie adaptant leurs besoins et leurs moyens à la gestion des priorités. D'une manière générale, les plans départementaux de formation font une place importante aux technologies nouvelles. Il ressort des bilans financiers établis par les rectorats pour l'année 1995 que 9 100 semaines stagiaires ont été consacrées aux technologies nouvelles. Ainsi, 8 550 instituteurs ont suivi un stage sur ce sujet, sur un total de 154 740 instituteurs ayant participé à un stage de formation continue. Les technologies nouvelles représentent 5,52 % de l'ensemble des formations départementales. Enfin, plusieurs stages de formation de formateurs sont organisés au plan national de formation (PNF) pour l'année 1996-1997. Dans toutes ces actions de diffusion et de formation, les IAI jouent un rôle reconnu pour sa qualité et son efficacité.

Données clés

Auteur : [M. d'Attilio Henri](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48926

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 mars 1997, page 1022

Réponse publiée le : 14 avril 1997, page 1900